



Volet Entretien des sentiers – Demande d'aide financière

Date limite d'inscription : 30 août 2024

Pour être valide, la demande doit comprendre le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, accompagné des pièces justificatives requises, sans quoi elle ne pourra être analysée.

1. Renseignements généraux

Renseignements sur l'identité (écrire en caractère d'imprimerie)

Nom du club (nom officiel selon la charte)

Numéro du club

Numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises

Adresse de correspondance

Ville

Code postal

Adresse courriel

Montant de l'aide financière demandée

Important : La correspondance sera adressée à la présidente ou au président du club.

2 Pièces à joindre obligatoirement

Copie de la charte d'incorporation mise à jour, s'il y a lieu, et du numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du bénéficiaire	<input type="checkbox"/> Ci-jointe	<input type="checkbox"/> Déjà transmise
Copie des derniers états financiers annuels, préparés par une firme comptable ou une personne membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Ces états financiers comprennent, entre autres, l'état des produits et charges ainsi qu'un bilan, et doivent indiquer de façon détaillée la provenance (ministère, organisme ou municipalité) et le montant de chacune des subventions accordées au club de motoneigistes par les instances gouvernementales (provinciale, fédérale et municipale), en précisant le ministère, l'organisme gouvernemental ou la municipalité ayant octroyé l'aide financière. Ces états financiers doivent faire l'objet : <ul style="list-style-type: none"> d'une mission de compilation (avis au lecteur) lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est de 150 000 \$ et moins; d'une mission d'examen lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est supérieur à 150 000 \$, mais inférieur à 200 000 \$; d'une mission de vérification lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est égal ou supérieur à 200 000 \$. 	<input type="checkbox"/> Ci-jointe	<input type="checkbox"/> Déjà transmise
Rapport d'activité et d'utilisation de l'aide financière (inclus dans le formulaire)	<input type="checkbox"/> Ci-joint	
Résolution du conseil d'administration (incluse dans le formulaire)	<input type="checkbox"/> Ci-jointe	

5 Résolution du conseil d'administration

Il est résolu que le conseil d'administration du club de motoneigistes

(TRÈS IMPORTANT : Inscrire à la ligne suivante le nom officiel du club au complet, selon sa charte la plus récente)

à sa réunion du _____, autorise la présidente ou le président, la ou le secrétaire ou la trésorière ou le trésorier à signer le présent formulaire de demande d'aide financière. Le club atteste la véracité des renseignements fournis dans le formulaire et certifie que tous les passages sur les routes respectent la loi et les règlements en vigueur. Le club autorise la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et le gouvernement du Québec à vérifier les renseignements fournis, et il comprend que toute fausse déclaration ou omission justifiera l'annulation de l'aide financière.

Signé à

Date (année-mois-jour)

Présidente ou président (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone (jour)

Poste

Numéro de téléphone (soir)

poste

Signature

Date (année-mois-jour)

Secrétaire ou trésorière ou trésorier (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone (jour)

Poste

Numéro de téléphone (soir)

poste

Signature

Date (année-mois-jour)

La demande peut être transmise par courrier postal ou par courrier électronique. Veuillez noter qu'elle doit être imprimée, datée et signée à la main avant d'être postée ou numérisée puis envoyée par courrier électronique.

Le formulaire de demande d'aide financière, dûment rempli, ainsi que les documents exigés joints à ce formulaire doivent être acheminés au plus tard le **30 août 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Transmettre votre demande à :

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
101-1027, boulevard des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6Y 1V2

ou par courrier électronique à : programmes-aide@fcmq.qc.ca.

Après la date limite d'inscription, la demande d'aide financière ne sera pas admissible.